



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS JEUNES PV N° 4 du 25 Septembre 2023

Présidence : Christophe BELLARD

Présents : Jean Claude BARONIAN

Excusés : Jean Claude HERNANDEZ – Arnaud DE MARCHI - Lhoussaine BIK

Absents non excusés :

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

RÉFÉRENTS DE LA COMMISSION

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou demandes concernant votre catégorie.

- **CATÉGORIE U18 : Christophe BELLARD – 06 58 67 04 23**
- **CATÉGORIE U16 : Jean-Claude BARONIAN – 06 87 46 68 96**
- **CATÉGORIE U14 : Jean-Claude HERNANDEZ – 06 37 83 18 12**



PÔLE TECHNIQUE

COMPÉTITIONS DES JEUNES

- ➔ Examen des résultats des journées de championnat en U18 en U16 et en U14.
- ➔ Programmation des matchs du week-end end à venir.
- ➔ **COUPE DES ALPES PIERRE LANZA U18**

Suite au report des matchs au samedi 25 novembre à cause du premier tour de Gambardella, le calendrier de la Coupe Pierre LANZA est modifié.

TOUR DE CADRAGE LE SAMEDI 16 DÉCEMBRE

8 ÉQUIPES JOUENT - 4 QUALIFIÉES

RÉSULTAT DU TIRAGE

	RENCONTRES		SCORE		4 EXEMPTS AFCV SC VINON FC SISTERON GJMD
M1	FORCALQUIER	EP MANOSQUE			
M2	ENT DAB	ENT VIVO ORAISON			
M3	GAP FOOT 05	GJMD 2			
M4	TALLARD	VEYNES SERRES			

➔ CRITÉRIUM U15 À 8 – REPORT DE LA PREMIÈRE JOURNÉE

LISTE DES CLUBS ENGAGÉS À CE JOUR :

- AS SAINT ANDRÉ LES ALPES
- FC DE SISTERON
- ASF TALLARD
- L'AVANCE
- AFCV
- BARCELONNETTE FC

La première journée du critérium U15 à 8 est finalement programmée au samedi 7 octobre.

Les rencontres sont programmées par défaut le samedi à 14H30. En fonction de l'utilisation de vos installations par les U13, U14 et U18, libre à vous de vous arranger pour décaler le match **en utilisant footclubs afin que nous puissions vous donner l'accord.**

RAPPEL – Si une rencontre se joue à un autre moment que celui programmé par le District sans notre accord, tout incident ou accident survenu lors de la rencontre ne pourra prétendre au recours auprès des assurances liées à la licence des joueurs ou dirigeants impliqués.



PÔLE TECHNIQUE

RAPPEL DE LA PROCÉDURE

Toutes les demandes de changements pour les catégories jeunes (U14 à U18) doivent être faites exclusivement par **Footclubs 10 jours avant la rencontre.**

Passé ce délai aucune demande ne sera prise en considération.

Pensez à vérifier régulièrement où en sont vos demandes de modification dans Footclubs.

1 – Durant toute la saison les rencontres des matchs ALLER seront inversées dans le cas de terrain impraticable ou indisponible.

2 – Toutes les dates disponibles y compris les vacances scolaires sont considérées comme journée de rattrapage.

COURRIER DES CLUBS ET ORGANISMES

RETOUR DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

- ➡ Les dossiers suivants dont les textes sont consultables sur les PV de la CD ont été homologués par la Commission réunie ce jour.

Néant



PÔLE TECHNIQUE

RETOUR DE LA CSR

- ➡ Les dossiers suivants dont les textes sont consultables sur les PV de la CD ont été homologués par la Commission réunie ce jour.

Néant

INFORMATIONS TRANSMISES À LA CSR



DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2023/2024

INCIDENTS DU WEEK END

CATÉGORIE	POULE	N° MATCH	JOURNÉE	MATCH	INCIDENT
U14	D2	26673965	2	ENT DAB / ENT EMBSCES	L'ÉQUIPE DE L'ENTENTE DAB FORFAIT EN RAISON D'UN MANQUE D'EFFECTIF. MAIL ENVOYÉ À L'ASTREINTE POUR AVERTIR.
U16	D2	26531227	3	AFC STP / EP MANOSQUE	L'ÉQUIPE DE MANOSQUE NE S'EST PAS DÉPLACÉE EN RAISON D'UN MANQUE D'EFFECTIF. CLUB ADVERSE PRÉVENU. PAS D'OFFICIEL DÉSIGNÉ. DISTRICT NON PRÉVENU



PÔLE TECHNIQUE

INFORMATIONS TRANSMISES À LA CDA



DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2023/2024

TABLEAU DES MODIFICATIONS DES CHAMPIONNATS DE JEUNES

CATÉGORIE	POULE	N° MATCH	JOURNÉE	MATCH	PROGRAMMATION INITIALE	MODIFICATION	MOTIF
U14	D1	26529674	3	SFC / OBSC	30/09 À 14H30	MATCH À 16H00	MATCHS U13 EN DOUBLON SUR L'INSTALLATION
U14	D1	26529677	3	GJDV 1 / EP MANOSQUE	30/09 À 14H30 À NEGRE	MATCH À ALEXIS PAYAN	TERRAIN JEAN NEGRE DE GRÉOUX EN TRAVAUX
U14	D1	26529675	3	ENT DAB 1 / ENT FORCALQUIER DAUPHIN	30/09 À 14H30 À JEAN ROLLAND	MATCH AU BRUSQUET	TERRAIN JEAN ROLLAND DE DIGNE INDISPONIBLE
U16	D1	26531618	4	GJDV 1 / ENT VIVO ORAISON 1	01/10 À 14H30 À NEGRE	MATCH À ALEXIS PAYAN	TERRAIN JEAN NEGRE DE GRÉOUX EN TRAVAUX
U18	D1	26499264	2	ENT VIVO ORAISON / SISTERON	16/09 À 16H00	MATCH LE SAMEDI 28 OCTOBRE À 16H	REPORT SUITE À INTEMPÉRIES
U18	D1	26499266	2	SC VINON / AFCV	16/09 À 16H00	MATCH LE SAMEDI 28 OCTOBRE À 16H	REPORT SUITE À INTEMPÉRIES
U18	D1	26499267	2	FORCALQUIER / TALLARD	16/09 À 16H00	MATCH LE SAMEDI 28 OCTOBRE À 16H	REPORT SUITE À INTEMPÉRIES
U18	D1	26499276	4	ENT DAB / GAP FOOT 05 2	16/12 À 16H00	MATCH LE SAMEDI 28 OCTOBRE À 16H	DOUBLON COUPE PIERRE LANZA

LE PRÉSIDENT

C.BELLARD